

REGLEMENT DU JEU

Article 1

La société REED EXPOSITIONS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 90.000.000 Euros, ayant son siège 52 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 219 364, organise du 8 au 16 décembre 2018 à l'occasion du Salon PISCINE ET SPA (ci-après désigné « le Salon »), un jeu avec tirage au sort dont les modalités sont détaillées dans le présent règlement (ci-après le « **Jeu** »).

Les informations concernant ce Jeu sont également accessibles à l'ensemble des participants sur le site internet <http://www.salonpiscineparis.com>

Article 2

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure visitant le salon (Mention sur le badge : Presse, ou Visiteur)

Sont exclus dudit Jeu toutes autres personnes autres que celles susvisées et les mandataires sociaux, les salariés et les prestataires de REED EXPOSITIONS FRANCE ou de l'une de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille.

La participation au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

Une seule participation par personne est admise, sous peine de nullité de ladite participation. Les Participants ne peuvent en aucun cas participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

Toute participation au Jeu sous toute autre forme que celle indiquée à l'article 3 du présent règlement, de même que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en considération et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement.

Les frais engagés par les participants pour participer au jeu restent à leur charge.

Article 3

Les modalités de participation sont les suivantes :

- La participation se fait uniquement sur le Salon Piscine & Spa qui se tiendra à Paris, Porte de Versailles – Pavillon 2.2, du 8 au 16 décembre 2018. Le questionnaire se trouve aux accueils du salon ainsi que sur le stand C14 dans l'Espace Jeu Concours.
- Pour que la participation au Jeu soit validée, chaque participant devra :
 - Répondre correctement à l'ensemble des questions du questionnaire pour tenter de gagner une dotation du grand jeu concours
 - Insérer le questionnaire dans l'urne située sur le stand C14 du salon pour pouvoir être tiré au sort.
- Les participants devront avoir indiqué vouloir participer audit Jeu.

Article 4

Trois (3) participants seront tirés au sort le 19 décembre 2018, pour le gain d'un des trois (3) lots présentés au Salon Piscine & Spa.

- Le Gagnant 1 recevra une piscine coque polyester de la marque EXCEL PISCINES, d'une valeur de 7 833,33 € HT.
Livraison et installation non incluses. La livraison et l'installation resteront donc aux seuls et entiers frais du gagnant.
- Le Gagnant 2 recevra deux bains de soleil, modèle ALTES de la marque NICOLAZI DESIGN, d'une valeur de 665,83 € HT.
Livraison non incluse.

- Le Gagnant 3 recevra un spa Lay-Z- SAINT MORITZ de la marque IRRIJARDIN d'une valeur de 433,29 € HT.
Livraison en France métropolitaine incluse. L'installation restera donc aux seuls et entiers frais du gagnant.

Les lots susvisés ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni aucun échange contre un autre objet ou service.

REED EXPOSITIONS FRANCE se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer le lot par un autre lot équivalent et de valeur équivalente.

Le Gagnant sera identifié grâce à ses coordonnées et informations qu'il aura indiquées lors du remplissage de son questionnaire pour le jeu concours Il recevra son lot par transporteur ou par courrier postal, selon la nature du lot.

REED EXPOSITIONS FRANCE se réserve le droit de vérifier l'identité du Gagnant.

Les gagnants devront confirmer leur acceptation du lot dans les quatre (4) mois suivant le tirage au sort, par Reed Expositions France, du message les informant de leur dotation à l'adresse e-mail qu'ils auront communiquée sur le formulaire de participation. Les lots non réclamés dans ce délai de quatre (4) mois seront considérés comme restant la propriété de la Société organisatrice (ou de ses partenaires) qui pourra décider de procéder à un nouveau tirage au sort pour les attribuer à un autre participant.

La responsabilité de REED EXPOSITIONS FRANCE ne peut être engagée pour tout incident survenu dans l'acheminement de la dotation. REED EXPOSITIONS FRANCE n'endosse aucune responsabilité contractuelle ou de quelque autre nature que ce soit, pour tous les incidents, accidents ou tous désagréments/dommages de toutes natures, qui pourraient survenir pendant la livraison, le montage et l'installation du lot, la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation. De convention expresse, REED EXPOSITIONS FRANCE ne sera qualifiée ni de fournisseur, ni de vendeur ou de distributeur de ladite dotation.

Le lot ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à REED EXPOSITIONS France.

Article 5

Par la seule acceptation du lot, le gagnant autorise Reed Expositions France, pour toute opération ayant pour objet de promouvoir le résultat du Jeu, à faire état de ses identités, titres et qualités.

Article 6

REED EXPOSITIONS FRANCE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans dommage pour les participants. La responsabilité de REED EXPOSITIONS FRANCE ne pourra être engagée de ce fait à quelque titre que ce soit.

La participation au présent Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 7

La responsabilité de REED EXPOSITIONS FRANCE ne saurait être engagée en cas d'événements empêchant le bon déroulement du Jeu, l'émission, la réception ou la prise en compte des participations au Jeu, de même et sans que cette liste soit exhaustive, en cas de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, dysfonctionnements dus à des actes de malveillances externes.

En aucun cas REED EXPOSITIONS FRANCE ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la détérioration des données des participants ou d'un quelconque préjudice direct ou indirect de toute nature (matérielle, immatérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu. La participation au Jeu vaut acceptation de cette condition.

Aucune réclamation ne sera acceptée par REED EXPOSITIONS FRANCE du chef du présent article.

Article 8

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21/06/2004. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au Jeu disposent en application de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à REED EXPOSITIONS FRANCE / PISCINE & SPA, 52 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux France.

Article 9

Le présent règlement est soumis à la loi française et sera interprété selon la loi française.

TOUT DIFFERENT QUANT A SON INTERPRETATION OU SON EXECUTION RELEVRA DU TRIBUNAL COMPETENT DE PARIS, EN CAS D'ECHEC D'UNE CONCILIATION PREALABLE AVEC REED EXPOSITIONS FRANCE.

* * *